



## A la croisée des chemins pour la Fonction Publique Au bord du précipice pour les DDI !

Ce qui se joue dès le **19 mars**, et au delà !

**Mobilité, promotions, rémunérations** : destination  
**« Seul(e) à la merci du Préfet local » ?**

- L'évaluation annuelle individuelle devient l'élément prépondérant dans la fixation de mon niveau de rémunération
- Les lieux d'appel sont déstructurés et dénaturés (CAP/CCP) et les voies de recours rendus plus complexes (obligation de recours hiérarchique avant le Tribunal Administratif)
- Dans un régime des retraites « unique », le statut des fonctionnaires ne survivra pas en l'état, amenant à la fin des avancées générales et du déroulement de carrière
- Les décisions nous concernant seront prises dans l'opacité la plus totale, intégrant la seule volonté de l'autorité locale
- L'égalité de traitement de ma situation vis à vis des collègues est mise à mal, y compris dans la dimension "action sociale"
- Plus aucune possibilité de renseignement au sein d'un SG de proximité, disparition des chaînes RH ministérielles si les projets du ministère de l'Intérieur aboutissent

**Droits et garanties collectifs** : destination  
**« Chacun pour soi et tous perdants » ?**

- La fin des CAP mobilité/promotion dès 2020
- La suppression des CHSCT dès 2022, remplacés au mieux par un ersatz de sous-commission
- Le renvoi au niveau local de pans entiers de « négociation » sur des sujets traités jusque là au niveau national
- En résumé, la diminution drastique du nombre de représentants du personnel, la suppression des garanties nationales renvoyées au rapport de force local (par définition déséquilibré), la disparition des dispositifs ministériels (RH, action sociale, ...) et un alignement généralisé vers le bas.

**Recours au contrat et précarisation** : destination  
**« Dernière génération de fonctionnaires »**

- Le contrat est progressivement généralisé grâce aux voies dérogatoires au recrutement de fonctionnaires, les derniers d'entre-eux sont stigmatisés comme à France Télécom
- Le contrat est immédiatement généralisé dans les Établissements Publics : gare aux arbitrages AP2022 sur les missions des DDI !
- Des nombreux corps sont mis en extinction à terme, ainsi que les écoles de formation initiale de nos ministères
- Toute privatisation même partielle de mission nous amène à être automatiquement détachés sur un contrat de droit privé.
- Si mes missions sont transférées dans un autre ministère (le sort prévu pour les SG), je suis placé en PNA « à durée déterminée » et invité ensuite à me retrouver un poste
- Les outils sont mis en place, y compris le chômage, pour permettre d'évacuer les fonctionnaires perdant leur poste ... avec 50 000 postes à supprimer à l'État, les DDI seront encore en première ligne

**Avenir des DDI** : destination  
**« Tout le monde en préfecture ou en sous-préfecture » ?**

- C'est le ministre de l'Intérieur qui en parle le mieux ! → cf communiqué sur son discours du 17 janvier devant les préfets

**Le moment de dire NON à cette « transformation » de la Fonction Publique !**

**Il n'y aura pas de match retour !!!**

